



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Les forêts au service des populations qui en dépendent
pour vivre et de l'élimination de la pauvreté**

Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de synthèse de l'atelier qui s'est tenu à Accra, du 26 au 30 juillet 2010, sur le thème « La gestion durable des forêts au service de la lutte contre la pauvreté : renforcer l'approche multipartite au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts » dans le cadre de l'initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Leslie K. **Christian**

* E/CN.18/2011/1.



La gestion durable des forêts au service de la lutte contre la pauvreté : renforcer l'approche multipartite au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts

Rapport de synthèse sur l'atelier qui s'est tenu à Accra, du 26 au 30 juillet 2010, dans le cadre de l'initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

Résumé

Le succès des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts est étroitement lié à la participation effective des grands groupes. Il est donc essentiel que les grands groupes, les gouvernements et les autres partenaires du Forum créent des occasions permettant à ces groupes de participer activement et efficacement, et les multiplient. C'est dans cette optique que ces derniers ont organisé un atelier dans le cadre de l'initiative qu'ils ont lancé à l'appui du Forum. Cet atelier, qui s'est déroulé à Accra du 26 au 30 juillet 2010, a réuni environ 70 représentants de premier plan de 30 pays. L'objectif premier était d'assurer la participation active des grands groupes et d'appuyer les travaux du Forum par l'élaboration de matière à apporter et de recommandations pratiques à présenter à la neuvième session du Forum, consacrée au thème « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté ».

L'atelier, qui s'est inscrit dans l'initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, a été accueilli par le Gouvernement du Ghana. Il a été possible grâce à l'appui financier des Gouvernements norvégien, finlandais, britannique, autrichien et canadien, ainsi que de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

Lors de l'examen du thème principal, les participants ont entendu des exposés sur un certain nombre d'études de cas et leurs débats ont été axés sur quatre questions : le statut d'occupation des terres, l'accès et le partage des avantages; les savoirs traditionnels relatifs aux forêts; les entreprises locales d'exploitation forestière; la prise en main de la gestion durable des forêts par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés. Les débats ont conduit à la formulation de recommandations essentielles à présenter à la neuvième session du Forum, en janvier 2011.

Outre l'élaboration de ces recommandations, les participants ont débattu des moyens de renforcer la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et commencé à planifier les activités relatives à l'Année internationale des forêts.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et contexte	4
II. Cérémonie d'ouverture	4
III. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté : neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	6
IV. Renforcement de la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts	20
V. Année internationale des forêts, 2011	23
VI. Cérémonie de clôture	25
Annexe	
Liste des participants à l'atelier	26

I. Historique et contexte

1. En 2009, à sa huitième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté une résolution visant notamment à « encourager les États Membres et engager le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à étudier les moyens d'accroître la participation des parties prenantes et de la société civile, y compris des communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt [...] aux futures sessions du Forum »¹.

2. La neuvième session du Forum, qui doit se tenir début 2011, aura pour thème « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté » et traitera des questions suivantes : a) gestion communautaire des forêts; b) développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts; et c) aspects sociaux et culturels.

3. L'action qu'ils mènent ayant une influence majeure sur les populations forestières, les grands groupes ont décidé d'organiser un atelier réunissant diverses catégories de parties concernées pour appuyer les travaux du Forum et élaborer des recommandations concrètes à présenter à la neuvième session du Forum.

4. L'atelier en question, qui s'est déroulé à Accra du 26 au 30 juillet 2010, a réuni environ 70 représentants de premier plan de 30 pays. L'objectif principal était d'assurer la participation active des grands groupes et d'appuyer les travaux du Forum en élaborant de la matière à apporter et des recommandations pratiques à présenter à la neuvième session du Forum.

II. Cérémonie d'ouverture

5. Ont pris la parole à la cérémonie d'ouverture Jan McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, et oratrice principale, Michael Gort, chargé d'affaires du Haut-Commissariat du Canada, et Henry Ford Kamel, député et Vice-Ministre des ressources foncières et naturelles, au nom de Collins Dauda, député et Ministre des ressources foncières et naturelles du Ghana.

6. Les intervenants ont mis l'accent sur un certain nombre de points :

a) L'atelier est une occasion exceptionnelle de réunir les grands groupes qui participent aux travaux du Forum, et grâce à la grande diversité des compétences et perspectives qu'ils y apportent, peut donner de très bons résultats sur le plan de la formulation de recommandations à présenter à la neuvième session du Forum;

b) L'expérience de terrain est essentielle pour décider des grandes orientations en toute connaissance de cause. En partageant leur connaissance de certaines questions particulières, les participants à l'atelier contribuent à enrichir le débat et aident à la formulation de recommandations concrètes et utiles;

c) La nécessité de modèles participatifs solides si l'on veut aboutir à des résultats concrets. La présence des grands groupes à l'atelier va ainsi dans le sens du renforcement de leur participation aux travaux du Forum.

¹ Voir E/CN.18/2009/20-E/2009/42.

7. Les différents intervenants ont abordé un éventail de questions importantes. Lambert Okrah, Président du comité d'organisation et coordonnateur international de l'atelier, a souhaité la bienvenue aux participants et les a présentés. Il a évoqué la tâche difficile qui attendait l'assistance, mais trouvé encourageante la somme d'expérience et de connaissances que les grands groupes apportaient à l'atelier. Il a insisté sur le fait que les gouvernements ne peuvent se vanter d'exercer une gouvernance démocratique qu'à partir du moment où ils ouvrent le dialogue avec les autres partenaires et prennent en compte leurs contributions lorsqu'ils décident des grandes orientations.

8. Henry Ford Kamel, s'exprimant au nom de Collins Dauda, a accueilli les participants au Ghana et remercié les parrains et organisateurs de l'atelier, dont il a prononcé l'ouverture officielle. Il a déclaré que son pays était très attaché à la gestion durable des forêts et au succès des travaux du Forum. Il a donné un coup de phare sur un certain nombre d'initiatives récentes menées au Ghana pour empêcher la dégradation des forêts, intégrer les questions relatives aux forêts dans les plans nationaux et apporter un soutien aux populations tributaires des forêts. Il a parlé du travail que son pays avait accompli pour mettre en œuvre le programme forestier national, qui était fortement lié aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à la réduction de la pauvreté. Il a exhorté les représentants à faire des propositions constructives qui soient de nature à avoir un impact sur le mode de subsistance des populations locales et des peuples autochtones du monde entier.

9. Michael Gort, chargé d'affaires du Haut-Commissariat du Canada et directeur de l'Agence canadienne de développement international au Ghana, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement canadien. Ayant noté l'importance que celui-ci accordait à la bonne gouvernance et à la gestion durable des forêts, il a signalé certaines des initiatives prises pour apporter un soutien à la société civile. Il a dit que l'action menée par le Canada pour promouvoir la gestion durable des forêts consistait en grande partie à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences professionnelles des populations locales.

10. Jan McAlpine, Directrice du secrétariat du Forum, a félicité les grands groupes et le Gouvernement ghanéen d'avoir organisé l'atelier. Elle a remercié les gouvernements et les institutions qui avaient apporté leur soutien financier à cet événement et insisté sur le fait que le secrétariat du Forum était très attaché au renforcement de la participation des grands groupes aux travaux de celui-ci. Faisant observer que le Ghana était un exemple d'État Membre ayant entrepris de réformer ses politiques forestières et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés tributaires des forêts, M^{me} McAlpine a insisté sur le fait qu'il fallait que les grands groupes tirent parti de l'ouverture du Forum à une grande variété de membres pour apporter une contribution stratégique aux délibérations sur les politiques forestières. Elle les a encouragés à proposer des idées qui puissent assurer le succès de l'Année internationale des forêts, 2011 dont le coup d'envoi officiel sera donné à New York en février 2011, durant le débat de haut niveau de la neuvième session du Forum. Elle a fait valoir que c'était une occasion unique de mettre la question des forêts sous les projecteurs, et elle a exhorté les participants à profiter du mandat holistique, ou à 360 degrés, du Forum pour contribuer concrètement à d'autres délibérations relatives aux forêts. Elle a estimé qu'il ne fallait pas négliger les discussions menées dans d'autres enceintes, comme celles relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que, bien au contraire, quiconque s'intéressait au Forum devrait les suivre de près.

III. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté : neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Présentation d'études de cas

11. Plusieurs études de cas ont été préparées et présentées afin d'éclairer et d'animer le débat. Leur texte intégral peut être téléchargé sur le site Web de l'atelier : www.mgi-forests.org.

1. Les zones de grande diversité biologique d'importance mondiale et leur incidence sur les moyens de subsistance : étude de cas de la réserve de Tano Offin des districts d'Atwima Mponua et d'Ahafo Ano de la région d'Ashanti, au Ghana : Matilda Akua Afriyie, de la Conservation and Development Foundation (Ghana)

12. L'étude a mis en exergue l'intérêt des zones de grande diversité biologique d'importance mondiale pour les populations tributaires des forêts au Ghana, tout en notant que des problèmes continuaient de se poser. M^{me} Afriyie a souligné combien il importait de promouvoir des modes de subsistance de substitution afin que l'existence de ces zones n'empêche pas les populations locales d'avoir accès aux ressources forestières. Selon cette étude, de nombreux membres des populations installées en lisière des forêts ont du mal à trouver des moyens de subsistance parce qu'ils ne peuvent pas accéder aux ressources forestières, phénomène que l'instauration de zones de grande diversité biologique d'importance mondiale tend à aggraver en raison des restrictions qui l'accompagnent. L'étude fait ressortir combien il importe de préserver la biodiversité tout en permettant aux populations vivant en lisière des forêts d'accéder à d'autres moyens de subsistance.

2. Mise à profit des savoirs autochtones et traditionnels relatifs aux forêts : l'exemple des pays eurasiens du nord : Andrey Laletin, de Friends of the Siberian Forests (Fédération de Russie), auteur principal, et Vladimir Bocharnikov (coauteur)

13. L'étude donne un aperçu de la manière dont les savoirs autochtones et locaux ont contribué à la gestion traditionnelle des forêts en Eurasie, en se concentrant plus particulièrement sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts en Russie. M. Laletin a souligné combien il importe d'apprécier l'apport de ces savoirs dans la promotion d'une gestion durable des forêts. Son étude soutient l'idée que les pratiques scientifiques actuelles en matière de gestion des forêts ne produisent pas nécessairement des résultats aussi durables que les pratiques traditionnelles des populations locales et autochtones. Il en conclut qu'il est important d'étudier et de comprendre les savoirs et les pratiques traditionnels ayant trait aux forêts et de les incorporer dans les politiques de gestion durable des forêts.

3. Un nouveau pacte avec la nature : l'action locale en faveur de la régénération des forêts et de la réduction de la pauvreté : Jyothi Krishnan, chercheur indépendant (Inde), et Abey George, fonctionnaire à l'Administration du Kerala (Inde) (coauteurs)

14. L'étude fait le point sur la mise en œuvre du programme de gestion conjointe des forêts dans l'un des districts forestiers de l'État du Kerala (Inde). M. Krishnan avance que le programme a été, ces deux dernières dizaines d'années, le schéma directeur structurel qui a donné aux populations locales d'importantes possibilités de participation à la gestion des forêts, mais n'a pas encore pleinement réalisé son potentiel. Le fait qu'il relève du Ministère des forêts dresse des obstacles bureaucratiques qui limitent la portée des politiques menées. L'étude passe également en revue toutes les possibilités qu'ouvre la mise en œuvre de la législation la plus récente, à savoir la loi intitulée *National Rural Employment Guarantee Act*. Faisant ressortir aussi bien les possibilités ouvertes que les limites de ces politiques de garantie de moyens de subsistance fondées sur la conservation, l'étude soutient l'idée que la loi peut venir en complément, de façon importante et bénéfique, des initiatives prises dans le cadre du programme de gestion conjointe des forêts du Kerala. Les composantes participatives du programme devraient être renforcées par la législation sur l'emploi, afin de créer des possibilités de financement et d'emploi qui soient en même temps participatives et respectueuses de l'environnement, mais l'étude montre les nombreuses difficultés que présente la traduction dans les faits des dispositions législatives relatives aux forêts.

4. Logiciels et matériel : la recherche de systèmes autosuffisants de gestion concertée et évolutive : la solution des forêts modèles : Mariteuw Chimère Diaw, du secrétariat du Réseau africain de forêts modèles

15. M. Diaw a présenté le programme des forêts modèles comme une des manières possibles de régler le problème critique des programmes : atteindre en même temps des objectifs de développement et de préservation. Il a décrit le Réseau international des forêts modèles, qui regroupe des dizaines de forêts modèles de par le monde, et noté que l'approche des forêts modèles fournit un cadre qui permet une participation constructive et sans exclusive dans des domaines comme la gestion des ressources et le développement communautaire et économique. Il a expliqué chacune des idées clefs du programme : partenariats volontaires; attachement à la durabilité; paysages; gouvernance; programme de travail; et apprentissage et travail en réseau. Il a souligné combien il importe de veiller à ce que les populations locales, y compris les groupes traditionnellement marginalisés, soient des contributeurs actifs et à part entière. Au nombre des enseignements tirés du programme, il a fait observer que, même si la gouvernance d'une forêt modèle et les activités y relatives étaient définies au niveau local, l'action d'ensemble devait s'inscrire dans les objectifs nationaux et répondre à une motivation au niveau du pays.

B. Débats et recommandations des participants

16. Les participants se sont répartis entre quatre groupes de discussion, dont les travaux étaient dirigés par un animateur et axés sur des questions posées. Ils étaient chargés d'élaborer des recommandations concrètes pour les travaux de la neuvième session du Forum. Les recommandations ont ensuite été examinées et retravaillées en séance plénière. Les quatre sujets de discussion étaient les suivants : le statut d'occupation des terres, l'accès et le partage des avantages; les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts; les entreprises locales d'exploitation forestières; la prise en main de la gestion durable des forêts par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés.

**1. Le statut d'occupation des terres, l'accès et le partage des avantages
(animateur : Ghan Shyam Pandey)**

Questions posées

17. Quel est le système de statut d'occupation des terres, d'accès et de partage des avantages qui permet le mieux de concilier la garantie des moyens de subsistance et la durabilité de la gestion des forêts? Quels sont les moyens d'améliorer la situation dans ces trois domaines? Que peut-on faire pour remédier aux lacunes et recenser les meilleures pratiques?

Teneur et points forts du débat

18. Les participants ont constaté la grande diversité des systèmes d'occupation des terres, qui, en ce qui concerne les terres forestières, sont régis aussi bien par des textes législatifs que par des règles coutumières, différentes d'un pays à l'autre. Ils ont également constaté la complexité des questions posées par le statut d'occupation des terres, l'accès aux ressources et le partage des avantages tirés des ressources, mais insisté sur le fait que la réalisation de l'objectif consistant à améliorer les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et à réduire la pauvreté dépendait fortement du caractère sûr, durable, équitable et transparent du statut d'occupation des terres.

19. On a fait observer que, tant en pratique qu'en théorie, il existait d'importantes distinctions entre statut d'occupation des terres, droits de propriété et droits d'accès, et que les discussions portant sur les dispositifs juridiques nationaux et internationaux devaient clarifier ces concepts. Les participants ont également souligné que tous les droits (d'accès, de détention et de propriété) avaient pour pendant un certain nombre de responsabilités. Un lien devait être établi entre le statut d'occupation des terres et les mécanismes de responsabilité, d'une part, et le système de partage des avantages, de l'autre.

20. Les participants sont convenus que tout statut d'occupation des terres et tout système d'accès aux ressources forestières devaient: a) tenir compte de l'importance des multiples usages que les populations locales faisaient des ressources forestières; b) être axés sur les besoins des populations pauvres et marginalisées tributaires des forêts (notamment les femmes et les peuples autochtones); c) donner aux populations locales un accès et un contrôle substantiels et concrets s'agissant des terres et des ressources forestières, y compris en les associant au processus de prise de décisions sur la manière dont les ressources doivent être utilisées et sur l'attribution des avantages tirés de ces ressources. Il était important que ces avantages, qu'ils soient matériels ou non, fassent partie intégrante du système, afin d'assurer la protection des bassins versants stratégiques, des corridors écologiquement fragiles et de la biodiversité. Outre les droits de détention et d'accès, le système devait assurer un accès aux marchés, prévoir des systèmes de soutien suffisants et garantir d'autres droits tels que la liberté d'association. Certains ont estimé qu'il y avait un grand besoin de programmes de renforcement des capacités à tous les niveaux dans les domaines de l'enseignement, des institutions, des infrastructures et d'autres questions relatives à la détention des terres.

21. Les droits et responsabilités doivent être régis par une réglementation (un cadre normatif national ou international, ou bien fondé sur le droit coutumier) élaborée avec la participation active et véritable de tous les partenaires, en

particulier les femmes et les peuples autochtones, qui protège la sécurité des moyens de subsistance et qui bénéficie de l'appui institutionnel nécessaire.

22. Il a été noté que, dans certains contextes particuliers, la propriété privée pouvait être un moyen d'inciter à la gestion durable des forêts, alors que, dans d'autres situations, le contrôle privé des ressources forestières pouvait avoir pour effet de marginaliser des groupes sous-représentés. Par conséquent, toute politique relative aux forêts conférant des droits de détention et d'accès sur les ressources forestières devait tenir compte de ce qui, dans le système, incitait à protéger ou à dégrader ces ressources, ainsi que des grosses institutions qui organisaient le partage des avantages dans un contexte local particulier. L'évaluation des droits de détention et du partage des avantages tirés des ressources forestières ne pouvait se faire sans incorporer tout un ensemble de valeurs dans la définition du terme « durable », qui doit intégrer des éléments écologiques, culturels, économiques et sociaux, sans oublier les avantages matériels ou immatériels tirés des forêts.

Recommandations particulières

23. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Encourager les gouvernements à réformer leur statut d'occupation des terres et des forêts;
- Veiller à ce que les populations locales et autochtones participent concrètement aux discussions et aux processus relatifs au partage des avantages;
- Encourager les gouvernements à mettre en place une réglementation stable avec la participation active de tous les partenaires, y compris les femmes et les peuples autochtones;
- Faciliter la création d'institutions efficaces pour la mise en œuvre de la réglementation;
- Promouvoir des programmes de renforcement des capacités à tous les niveaux dans les domaines de l'enseignement, des institutions, des infrastructures et d'autres questions relatives au statut d'occupation des terres;
- Apporter un soutien aux projets pilotes, aux études de cas et aux travaux de recherche visant à recenser les lacunes et à proposer des solutions.

2. Savoirs traditionnels relatifs aux forêts (animateur : Joseph Cobbinah)

Question posée

24. De quelle manière les savoirs traditionnels ou autochtones relatifs aux forêts peuvent-ils contribuer à améliorer les moyens de subsistance et la gestion durable des forêts?

Points clefs du débat

25. Selon la définition des savoirs traditionnels relatifs aux forêts que le groupe a adoptée pour les besoins de la discussion, ceux-ci sont des pratiques et des techniques qui sont propres à une tribu, à un sexe, à un groupe de population ou à une culture particuliers et qui sont généralement transmises de génération en génération. Loin d'être figés, ces savoirs évoluent constamment et se forment à

différents niveaux (mondial, régional, national et local). La discussion a porté sur les points suivants :

- Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts ont de multiples applications et servent notamment à prévoir les événements saisonniers et la météorologie, à établir le calendrier des activités agricoles, à utiliser efficacement les plantes et les animaux à diverses fins et à protéger les bassins versants, les terres et les ressources forestières;
- Les systèmes de savoirs traditionnels et les systèmes de connaissances scientifiques modernes ne s'excluent pas et ne sont pas incompatibles. Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts viennent compléter les systèmes de connaissances scientifiques et en forment un part essentielle;
- De nombreux tabous et de nombreuses croyances favorisent la gestion durable des forêts; par exemple, les sites sacrés édifiés et protégés par les populations locales se sont révélés être des mécanismes efficaces de protection des forêts;
- L'enseignement des savoirs traditionnels relatifs aux forêts laisse à désirer et ces savoirs font rarement partie de l'enseignement scolaire dispensé dans les disciplines liées à l'exploitation forestière ou aux politiques de gestion des ressources naturelles;
- On sait depuis longtemps que les savoirs traditionnels relatifs aux forêts revêtent une importance fondamentale pour la gestion des forêts, la préservation de la biodiversité forestière et le recensement des ressources génétiques forestières;
- La gestion durable des forêts et les modes de subsistance durable reposent souvent sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts;
- La commercialisation et les marchés mondiaux ont des effets nuisibles sur la gestion durable des forêts;
- Le biopiratage des savoirs traditionnels relatifs aux forêts continue de poser problème;
- Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts peuvent contribuer au bon état des forêts, partant, servir à atténuer les effets du changement climatique (s'agissant non seulement des émissions de carbone, mais aussi, par exemple, de l'eau, de l'oxygène, de la protection des sols ou les produits forestiers non ligneux);
- Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts peuvent aider les peuples autochtones et les populations locales à s'adapter au changement climatique;
- La mise en œuvre des conventions mondiales qui protègent les savoirs traditionnels aux niveaux national et local est extrêmement insuffisante;
- Les participants ont constaté qu'il était difficile d'obtenir des informations de la part des utilisateurs des savoirs traditionnels relatifs aux forêts, en raison du secret qui entoure de nombreuses pratiques et de la méfiance qu'inspirent les scientifiques, ce qui rend difficile la réalisation des objectifs de protection et de promotion de ces savoirs.

Teneur et points forts du débat

26. Les participants ont estimé qu'il convenait de mesurer l'utilité du travail accompli par d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour étendre l'enseignement et la consécration des savoirs traditionnels relatifs aux forêts, comme les délibérations particulièrement utiles qui se sont déroulées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, en particulier celles relatives à l'alinéa j) de l'article 8, et les recommandations qui ont été formulées par le passé, comme celles de la réunion d'experts internationaux sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et l'application des engagements internationaux dans ce domaine (San Jose, 6-12 décembre 2004).

27. Les participants sont convenus que les politiques, lois et institutions nationales et internationales relatives aux forêts devaient consacrer l'importance et la légitimité des savoirs traditionnels en la matière pour ce qui est d'assurer la préservation des forêts et garantir la sécurité des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts. On a notamment fait observer que la meilleure manière d'aborder les savoirs traditionnels relatifs aux forêts à l'heure actuelle était de comprendre que leur protection et leur promotion étaient intimement liées à l'héritage culturel et intellectuel des populations tributaires des forêts et à la garantie de leurs droits fonciers. Les participants ont estimé que les établissements d'enseignement devaient être incités à jouer un rôle plus important de sensibilisation à l'importance des savoirs traditionnels relatifs aux forêts. Les gouvernements et le Forum des Nations Unies sur les forêts devaient veiller à ce que les programmes scolaires actuels concernant la gestion et la conservation des forêts intègrent des éléments de ces savoirs. Les gouvernements devaient également souligner l'importance du soutien apporté à la poursuite des recherches sur ces savoirs et l'effet bénéfique que les pratiques traditionnelles peuvent avoir sur la préservation des forêts. Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts devaient être vus comme un complément utile des pratiques scientifiques passées et modernes en matière de gestion et de préservation des forêts, et les pratiques employées en matière de gestion des forêts devaient incorporer les aspects pertinents de ces savoirs. Les participants sont convenus que les politiques portant sur les forêts devaient consacrer ces savoirs comme moyen vital de protéger les forêts et d'améliorer les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, et que des mesures concrètes devaient être prises pour empêcher que les savoirs et les ressources de ces populations leur soient confisqués. Le caractère collectif, global et intergénérationnel des savoirs traditionnels relatifs aux forêts devait être consacré et défendu dans l'élaboration des politiques forestières.

Recommandations particulières

28. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Les savoirs traditionnels relatifs aux forêts devaient être pris en compte dans les plans et programmes nationaux concernant les forêts, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris les populations locales et autochtones;
- La planification de la gestion durable des forêts devrait se faire de façon participative et reposer aussi bien sur les savoirs traditionnels que sur les systèmes de connaissance scientifique moderne;

- Les pays devraient soutenir la poursuite des recherches sur les savoirs traditionnels relatifs aux forêts et collaborer avec les détenteurs et les utilisateurs de ces savoirs pour créer des archives et de nouveaux moyens de les préserver et de les promouvoir;
- Un régime équitable de partage des avantages devrait être élaboré;
- Les meilleures pratiques de protection des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays devraient être recensées et un système juridique de protection des savoirs traditionnels relatifs aux forêts devrait être créé avant que des archives et des registres soient créés;
- Des indicateurs devraient être élaborés pour permettre d'évaluer le rôle des savoirs traditionnels et de la gestion durable des forêts;
- Tous les gouvernements devraient ratifier les conventions internationales relatives aux forêts et aux savoirs traditionnels relatifs aux forêts, et des mécanismes permettant de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre des conventions mondiales et d'en rendre compte devraient être mis en place dans les pays avec l'aide des grands groupes;
- Les droits traditionnels et les valeurs sociales, culturelles, spirituelles et économiques des populations autochtones devraient être consacrés et respectés;
- Les sites sacrés devraient être protégés;
- Les systèmes de savoirs traditionnels devraient être intégrés aux systèmes d'enseignement scolaire;
- Le public devrait être sensibilisé aux savoirs traditionnels et à leur importance dans la gestion durable des forêts.

3. Coopératives d'exploitation forestière (animateur : Sim Heok-Choh)

Questions posées

29. Comment les communautés peuvent-elles utiliser les coopératives d'exploitation forestière pour améliorer leurs moyens de subsistance grâce à l'exploitation : a) du bois; b) des produits non ligneux; c) des services rendus par les écosystèmes?

Teneur et points forts du débat

30. Selon la définition pratique acceptée par les participants, les coopératives d'exploitation forestière sont « des entreprises au sein desquelles les communautés participent activement à la gestion, à l'exploration et à la valorisation des ressources forestières et où les profits sont équitablement répartis et reviennent principalement ou entièrement à la communauté ».

31. Les participants ont relevé que les questions suivantes étaient communes à l'ensemble des entreprises communautaires, pour lesquelles elles revêtaient une importance certaine : la propriété; l'habilitation des communautés en matière de prise de décisions; la consultation aux fins de la prise de décisions; l'accès aux marchés et l'information commerciale; la mise en place d'un mécanisme de partage des bénéfices; la valeur ajoutée; le financement des initiatives locales; la reconnaissance du paiement des services écosystémiques comme une option de gestion; et l'implication des organisations non gouvernementales.

32. Les participants ont noté que, si l'on voulait améliorer les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts par l'entremise des coopératives d'exploitation forestière, les communautés locales devaient avoir accès au bois, aux produits non ligneux et aux services écosystémiques et posséder des droits de propriété sur ces produits et services.

33. Ils ont estimé que les coopératives d'exploitation forestière devaient mettre l'accent sur l'apport d'une valeur ajoutée aux ressources forestières afin que les bénéfices accrus qui en sont tirés profitent aux communautés locales plutôt qu'à des entités extérieures. Ils sont convenus que les communautés locales devaient avoir accès aux marchés et à l'information commerciale afin de pouvoir participer effectivement à l'activité de coopératives d'exploitation forestière qui améliorent les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts. Les communautés locales doivent être consultées à tous les niveaux de la prise de décision concernant ces entreprises. Les participants sont également convenus qu'il fallait instaurer des liens effectifs entre les organisations non gouvernementales, les États et les populations tributaires des forêts en vue de promouvoir des coopératives d'exploitation forestière susceptibles d'améliorer les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.

34. Les participants ont souligné la nécessité d'élaborer et d'instituer des mesures qui garantissent la sécurité et le bien-être des travailleurs. Afin de favoriser la consolidation et l'efficacité des coopératives d'exploitation forestière, il faut œuvrer au renforcement des compétences et des capacités techniques des populations tributaires des forêts. Le paiement des services écosystémiques non liés au bois devrait constituer une option viable pour les coopératives d'exploitation forestière dans la mesure où les communautés tributaires des forêts dépendent d'une gamme variée de ressources.

Recommandations particulières

35. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Développement des entreprises locales

- Encourager les communautés à progresser dans la chaîne de valeur (c'est-à-dire à ne pas se limiter à la production primaire) et élaborer une stratégie visant à orienter les petites entreprises locales vers des activités à plus forte valeur ajoutée;
- Promouvoir activement la création de coopératives d'exploitation forestière, capables de réaliser la transformation avancée et la commercialisation du bois et des produits non ligneux;
- Promouvoir le développement de petites entreprises forestières qui s'attachent à mettre en valeur et à proposer des services écosystémiques de qualité, ainsi qu'à tirer parti de la rente foncière;
- Soutenir et réglementer les structures intermédiaires qui interviennent entre les coopératives d'exploitation forestière et clients dans la chaîne de valeur.

Instauration d'un environnement propice

- Promouvoir des programmes de recherche, de développement et de formation, ainsi que des programmes d'enseignement axés sur l'appui aux coopératives d'exploitation forestière et aux petites et moyennes entreprises forestières;
- Élaborer des mécanismes destinés à améliorer, à l'échelon local, la connaissance de la chaîne de valeur et la place occupée dans cette chaîne, en vue d'optimiser les bénéfices;
- Élaborer des programmes et des directives en vue d'améliorer les choix stratégiques, les compétences, le savoir-faire et les pratiques des entreprises locales;
- Instituer des mécanismes financiers clairement voués au développement des entreprises locales et au renforcement de la valeur ajoutée;
- Faciliter le financement et la promotion des coopératives d'exploitation forestière par les administrations nationales et locales;
- Mettre au point des arrangements institutionnels destinés à régir la normalisation et la certification des produits des coopératives d'exploitation forestière;
- Faciliter des accords entre les acteurs du domaine et des arrangements juridiques qui reconnaissent les droits des communautés (par exemple les droits de propriété intellectuelle, les droits de propriété sur la terre et sur les arbres, les droits d'émission de carbone, les droits d'accès aux marchés et les droits d'exportation);
- Élaborer des mécanismes destinés à améliorer l'accès des communautés aux marchés, à l'information commerciale et à la communication.

Mise en place de mesures de protection environnementales et sociales

- Appuyer les programmes multipartites visant à favoriser la bonne gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles locales;
- Coupler le développement de la chaîne de valeur communautaire à l'analyse, à la prévision, au suivi et à la correction des impacts environnementaux et sociaux préjudiciables;
- Favoriser et mettre en œuvre des mesures destinées à assurer la sécurité, le bien-être et la formation des travailleurs;
- Étudier la question du partage des avantages;
- Renforcer les partenariats équitables entre le secteur privé et les communautés.

4. Prise en main de la gestion durable des forêts par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés (animatrice : Wangu Mutua)

Questions posées

36. Comment les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes défavorisés peuvent-ils être reconnus comme des animateurs et des partenaires en matière de gestion des forêts? Pourquoi ces groupes ne sont-ils pas reconnus dans la

plupart des cas? Où sont-ils actuellement reconnus : Existe-t-il des exemples de réussite dans ce domaine? Que devons-nous faire pour garantir la reconnaissance de ces groupes à tous les niveaux?

Éléments clefs du débat

37. Les participants ont relevé, comme suit, les éléments qui permettaient de préciser la situation relative à la reconnaissance de ces groupes :

- L'appartenance à certaines associations forestières communautaires, bien que l'accès aux forêts soit souvent limité;
- Les directives relatives aux forêts communautaires, qui régissent la participation des femmes à la prise de décisions et à la gestion (par exemple au Népal);
- La qualité de grands groupes du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- Le rôle de fournisseurs de main-d'œuvre;
- L'existence de droits en matière de travail et d'emploi, non vérifiée dans la réalité (Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail);
- La reconnaissance par certains organismes des Nations Unies;
- L'absence de reconnaissance dans certains organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;
- L'absence d'une politique de protection à la Banque mondiale, par exemple en faveur des travailleurs forestiers et de leurs syndicats, ce qui entraîne le non-respect de la législation.

38. Les participants ont identifié les raisons pour lesquelles ces groupes n'étaient pas reconnus :

- Les populations urbaines ne sont pas conscientes des problèmes des zones rurales ou ne s'en préoccupent pas; il faut sensibiliser l'opinion à l'importance que revêt la gestion des forêts;
- L'absence d'associations fortes et opérantes; il faut mettre en lumière les bons exemples;
- La législation et les stéréotypes visant les peuples autochtones et les femmes, dont on estime souvent qu'elles n'ont pas de compétences;
- Le refus d'admettre que les femmes ont des besoins spéciaux distincts de ceux des « communautés »;
- Le rôle des femmes dans le secteur forestier; l'agriculture de subsistance face aux grandes sociétés;
- L'absence de reconnaissance juridique; insuffisance ou absence des titres de propriété foncière;
- Dans les communautés locales, de nombreuses femmes ne sont pas informées de questions clefs;
- La discrimination fondée sur le sexe au sein de la profession forestière;

- De nombreux défenseurs de l'égalité des sexes ne s'intéressent pas à la situation concernant les forêts.

39. Les participants ont estimé que pour assurer, à tous les niveaux, la reconnaissance des groupes marginalisés, il convenait de prendre un certain nombre de mesures consistant à :

- Intégrer les groupes marginalisés aux processus en place : collaborer avec les autorités nationales et mettre en lumière la contribution de chaque groupe, par exemple en ce qui concerne des questions clefs telles que la sécurité alimentaire, l'énergie et les moyens de subsistance;
- Solliciter le concours des structures suivantes : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), débat de haut niveau du Conseil économique et social, Commission de la condition de la femme, etc.;
- Diffuser des études de cas relatives au rôle que jouent les groupes dans les forêts;
- Constituer des alliances stratégiques des grands groupes pour favoriser la coopération;
- Obtenir la sécurité des droits à la propriété des forêts et au carbone et la reconnaissance des droits communaux et traditionnels; passer par cette voie pour renforcer la solidarité.

40. Pour les participants, les quatre éléments suivants revêtent un caractère essentiel : la propriété individuelle ou collective; l'accès équitable aux marchés; la qualité des services d'appui (crédit, assistance technique); et des associations fortes (reliées entre elles depuis l'échelon communautaire jusqu'au niveau mondial), reconnues par les États et bien au fait des problèmes et de la situation des droits.

Teneur et points forts du débat

41. Les participants sont convenus que, pour être équitables et durables, les organismes de gestion forestière doivent veiller à ce que les femmes, les peuples autochtones et les autres populations tributaires des forêts et marginalisées aient un accès sûr aux ressources forestières. Relevant que, s'agissant des ressources forestières, les femmes ont souvent des besoins et des responsabilités différents de ceux des hommes, les participants ont souligné que les femmes devaient être associées, à tous les niveaux, aux processus décisionnels relatifs à la forêt. Si les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés possèdent des connaissances essentielles en matière de gestion des ressources et doivent être encouragés à participer, à tous les niveaux, aux processus décisionnels, leur marginalisation peut les empêcher d'accéder à l'éducation et aux connaissances techniques nécessaires à une gestion durable de la forêt. Il y a lieu de soutenir concrètement leur participation afin que leur voix puisse être prise en compte dans les processus relatifs aux politiques forestières. Ce soutien pourrait notamment prendre la forme d'un renforcement des capacités des groupes marginalisés (par exemple dans les domaines de la négociation et de la connaissance des droits).

42. Les participants ont noté que, dans la mesure où les conclusions des débats consacrés aux politiques forestières en dehors du Forum des Nations Unies sur les forêts (par exemple ceux relatifs à la réduction des émissions de carbone forestier REDD et REDD-plus) avaient des incidences sur les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés, des liens devaient être établis entre l'action du Forum et celle des autres instances qui s'occupent des politiques forestières. Il conviendrait d'établir des liens entre, d'une part, les organismes de développement qui s'occupent des femmes, des peuples autochtones et des autres groupes favorisés [tels que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] et les accords tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, d'autre part, les organismes qui œuvrent à la promotion de la gestion durable des forêts.

Recommandations particulières

43. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Élaborer des études de cas qui mettent en lumière des situations où des communautés et des particuliers jouissent de droits et où l'exercice de ces droits a permis d'obtenir des résultats en matière d'environnement et d'équité, de manière à démontrer le caractère vital de la sécurité d'occupation et à montrer la voie à suivre pour y parvenir;
- Établir des liens avec les défenseurs des droits fonciers dans le cadre des stratégies d'habilitation politique de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, d'UNIFEM et des mouvements sociaux;
- Sensibiliser à la question de l'égalité des sexes les différentes parties prenantes, notamment les organismes internationaux, les décideurs étatiques, les institutions forestières (y compris les écoles forestières et les services forestiers), les prestataires de services de vulgarisation, les organisations non gouvernementales et les membres des communautés;
- Dispenser une formation pratique en leadership, en techniques de négociation, etc., aux femmes, aux peuples autochtones et aux autres groupes marginalisés, afin de les aider à connaître et défendre leurs droits et aussi à prendre résolument l'initiative en matière de gestion durable des forêts;
- Promouvoir la participation pleine et entière des groupes marginalisés aux consultations à tous les niveaux; les grands groupes pourraient assurer un suivi de la participation afin d'en garantir la diversification et l'efficacité;
- Partager les informations relatives aux interrelations (par exemple entre la propriété et la pauvreté);
- Mettre l'accent sur la propriété et l'habilitation politique et économique, pour s'attaquer aux obstacles sociaux en général, qui font échec à la participation des groupes marginalisés;
- Soutenir les processus de changement organisationnel au sein des institutions forestières.

C. Principales questions transversales relevées au sein des quatre groupes de travail

44. Les quatre groupes de travail ont relevé les principales questions transversales suivantes :

a) Il faut assurer une participation effective pour pouvoir renforcer les cadres d'action;

b) Il faut prendre en compte les contextes individuels de manière à s'assurer que les politiques sont équitables et contribuent à promouvoir les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

c) Une politique forestière conséquente doit s'attaquer aux problèmes liés à l'équité, tels que ceux concernant l'accès, les droits, la propriété des terres et des ressources et les profits tirés des forêts;

d) Il faut renforcer les compétences de manière à pouvoir appliquer efficacement les politiques relatives à la gestion durable des forêts (moyens de subsistance, réduction de la pauvreté, etc.) et à garantir une participation effective des groupes marginalisés;

e) Il faut s'employer davantage à intégrer les résultats obtenus dans d'autres instances des Nations Unies, concernant des problèmes qui revêtent une importance vitale pour les communautés tributaires des forêts. La relation entre l'action du Forum et celle des autres organismes des Nations Unies qui interviennent dans ce secteur doit être renforcée;

f) Il faut encourager, soutenir et renforcer la recherche et l'acquisition de connaissances qui mettent l'accent sur les besoins des communautés tributaires des forêts.

D. Principales recommandations stratégiques (communiqué)

45. Les participants à l'atelier ont adopté un communiqué dans lequel ils ont souligné l'importance des forêts, sources de moyens de subsistance diversifiés, de services écosystémiques et de réserves de biodiversité, et ont insisté sur le fait que les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts étaient intimement liés à la viabilité des forêts.

46. Les participants ont pris acte des nombreuses initiatives prises par les États Membres et d'autres parties prenantes pour promouvoir la gestion durable des forêts par l'intermédiaire du Forum et ont élaboré des recommandations essentielles touchant le statut d'occupation, l'accès et le partage des bénéfices, les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts, les coopératives d'exploitation forestière et la prise en main par les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés de la gestion durable des forêts.

47. Pour que les avancées réalisées jusque-là puissent être mises à profit, la réunion a formulé un certain nombre de recommandations essentielles :

a) De nouvelles mesures devraient être prises pour garantir la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, de manière à renforcer les cadres d'action;

b) Les politiques forestières doivent s'attaquer aux questions liées à l'équité que sont l'accès, les droits, la propriété des terres et des ressources et les profits tirés des forêts. Des réformes doivent être entreprises lorsque cela est nécessaire pour garantir le respect des droits et des responsabilités;

c) Des études de cas illustrant des pratiques innovantes (telles que la cartographie communautaire) et des réalisations réussies devraient être mises en relief, partagées et utilisées pour éclairer les décisions stratégiques;

d) Les populations tributaires des forêts doivent bénéficier d'un accès fiable aux ressources forestières et doivent jouer un rôle au sein des structures décisionnelles qui statuent sur l'utilisation des ressources et sur l'identité de ceux qui doivent bénéficier des profits tirés de ces ressources;

e) Les politiques doivent tenir compte des contextes locaux de manière à être équitables et à promouvoir les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

f) Il faut s'employer davantage à renforcer les capacités à tous les niveaux et au sein de tous les grands groupes (dont les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés) de manière à pouvoir appliquer efficacement les politiques relatives à la gestion durable des forêts (par exemple celles concernant les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, etc.);

g) Les coopératives d'exploitation forestière qui mettent l'accent sur les biens et les services durables et à valeur ajoutée doivent être promues et appuyées, et le paiement des services écosystémiques doit constituer une option viable;

h) Aux échelons national et international, les politiques et les lois relatives à la forêt et les institutions qui s'intéressent aux questions forestières doivent reconnaître l'importance et la légitimité des savoirs traditionnels ayant trait aux forêts et des connaissances locales, en ce qui concerne l'entretien de la forêt et la sécurité des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, et des dispositions doivent être prises pour intégrer cette question dans la planification et l'exécution des programmes;

i) La recherche et l'acquisition de connaissances axées sur les besoins des communautés tributaires des forêts doivent être encouragées, soutenues et renforcées. Les savoirs traditionnels ayant trait aux forêts doivent être recensés en collaboration étroite avec les détenteurs de ces savoirs, tandis que les particuliers et les communautés doivent recevoir une juste rémunération pour l'exploitation de leurs connaissances;

j) Il faut s'employer davantage à intégrer les résultats obtenus dans d'autres instances des Nations Unies, concernant des problèmes qui revêtent une importance vitale pour les communautés tributaires des forêts. La relation entre l'action du Forum et celle des autres organismes des Nations Unies qui interviennent dans ce secteur doit être renforcée.

IV. Renforcement de la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts

48. M. Tim Cadman, de l'Université de Southern Queensland, a défini le cadre du débat en communiquant les résultats de sa recherche sur la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les participants ont ensuite abordé la question du renforcement de la participation des grands groupes au processus du Forum autour de trois thèmes. Le premier thème concernait la représentation effective des grands groupes au Forum. Le deuxième thème avait trait aux atouts et aux insuffisances de la concertation multipartite menée dans le cadre du Forum. Le troisième thème portait sur la manière de renforcer les activités et l'engagement des grands groupes entre les sessions du Forum.

A. Participation des grands groupes au processus du Forum – cadre du débat

49. L'exposé du docteur Cadman a permis de définir le cadre du débat sur la réalité de la participation des grands groupes au processus du Forum. Ses résultats, qui comportaient également les conclusions d'une enquête menée auprès des participants au Forum, ont mis en lumière la participation actuelle et future des grands groupes :

a) La participation des grands groupes aux délibérations du Forum a été inégale au fil du temps. Après une période initiale où elle s'est révélée effective, la participation des grands groupes a décliné jusqu'à atteindre un stade marqué par l'absence de certains groupes. Ce recul de la participation des grands groupes pourrait compromettre la crédibilité du Forum aux yeux des parties prenantes étatiques et non étatiques;

b) La réussite future du Forum et le regain de la participation des grands groupes seront largement tributaires du dispositif de gouvernance, qui devra être représentatif des divers groupes d'intérêt, responsable et transparent, efficace à l'échelon des processus décisionnels et capable de modifier les comportements sur le terrain et de créer des mécanismes durables de règlement des problèmes.

B. Représentation effective des grands groupes au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts

50. Dans le souci de renforcer la représentation des grands groupes au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Renforcer les consultations à l'échelon national ou régional entre les États et les grands groupes;
- Mobiliser des fonds en vue d'assurer la représentation des coordonnateurs des grands groupes;
- Mobiliser des fonds en vue de faciliter les consultations à mener à l'échelon national ou régional;

- Intégrer aux délégations des pays un ou deux représentants de grands groupes, désignés sur avis de ces derniers et appelés à jouer le rôle de conseillers auprès des délégations;
- Recenser les experts et les processus aux échelons national et régional;
- Produire sur support vidéo des messages et des exemples de pratiques optimales;
- S'appuyer sur des réseaux mondiaux et régionaux.

C. Concertation multipartite

51. Les participants ont examiné le processus de la concertation multipartite, en mettant en lumière ses insuffisances et en formulant des recommandations en vue de son renforcement :

Insuffisances de la concertation multipartite

- Lors des rencontres, les grands groupes sont installés loin des tribunes et, d'une manière générale, leur rôle se limite à la lecture de déclarations qui ne donnent guère lieu à des échanges;
- Les déclarations des grands groupes suscitent rarement des réactions, des observations ou des questions de la part des délégations gouvernementales;
- Parfois, les gouvernements comprennent mal ou minimisent des questions qui revêtent une importance certaine pour les grands groupes (par exemple les questions relatives à la propriété);
- La terminologie et les définitions présentent des incohérences;
- Le manque d'intérêt qu'ils décèlent auprès de certains États peut décourager les grands groupes et les dissuader de participer aux sessions futures;
- Les déclarations consistent souvent en la lecture rapide de longs documents, qui ne permet pas de communiquer efficacement les idées et les préoccupations des grands groupes;

Recommandations

- Le dialogue multipartite devrait commencer tôt dans les pays et non à New York. Par exemple, les grands groupes devraient adopter un projet de position commune qui pourrait susciter des réactions aux échelons national et régional bien avant les sessions tenues à New York;
- Les grands groupes devraient constituer des réseaux, faire des démarches et se concerter aux échelons national et régional [par exemple au sein de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)];
- Des démarches devraient être résolument entreprises pour assurer la participation des États;

- Les membres des grands groupes devraient faire partie des délégations gouvernementales;
- Les grands groupes devraient s'attacher à améliorer la présentation de leurs déclarations (par exemple en utilisant des outils innovants ou des techniques multimédias telles que la vidéo);
- Les grands groupes devraient étudier la possibilité d'élaborer des déclarations communes;
- Les bonnes pratiques des pays doivent être documentées et diffusées sous la forme d'études de cas;
- L'on devra veiller tout particulièrement à ce que les recommandations des grands groupes soient prises au sérieux et consignées (les grands groupes devraient insister courtoisement pour obtenir une réaction des gouvernements à leurs déclarations);
- Le programme officiel devrait prévoir, hormis la plage réservée à la lecture des déclarations, un temps pour les échanges entre les grands groupes et les délégués;
- L'on devrait s'employer davantage à intégrer les grands groupes dans les délégations;
- Les grands groupes devraient être mobilisés plus activement entre les sessions.

D. Mobilisation des grands groupes entre les sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts

52. Les participants ont recensé des activités et des plans spécifiques à mettre en œuvre entre la neuvième et la dixième session du Forum, en s'efforçant de répondre à la question suivante : « Comment les grands groupes peuvent-ils assurer leur participation et jouer un rôle essentiel aux échelons national et régional? » :

Recommandations clefs visant à renforcer les activités menées entre les sessions

- Les grands groupes devraient s'efforcer de participer aux manifestations nationales et régionales relatives à la gestion durable des forêts, y compris à celles qui relèvent de différents processus et institutions des Nations Unies;
- Il faut promouvoir, à l'échelon national, la notion de grand groupe, ainsi que les rôles assignés aux grands groupes, afin de favoriser une participation accrue de toutes les parties prenantes;
- Les grands groupes pourraient mieux faire connaître le Forum par le biais de séminaires, d'ateliers et d'autres activités;
- Les représentants des grands groupes qui s'occupent de la question des forêts devraient mobiliser d'autres membres de grands groupes à l'échelon national;
- Les gouvernements devraient associer les grands groupes aux activités entreprises à l'échelon national en matière de gestion durable des forêts;

- Les grands groupes devraient soumettre leurs recommandations à l'échelon national avant chaque réunion du Forum;
- Les grands groupes du Forum devraient se préparer pour les débats qui porteront sur les forêts lors des sessions de la Commission du développement durable en 2012-2013 et coopérer avec les groupes de la Commission aux échelons national et régional;
- Les réunions intersessions des grands groupes devraient être organisées par région ou par grand groupe et les grands groupes devraient organiser un atelier sur les aspects économiques de la gestion durable des forêts en prévision de la dixième session du Forum;
- Les grands groupes pourraient observer la situation des produits non forestiers et l'application de l'instrument concernant les forêts dans des pays pilotes;
- Des activités devraient être entreprises – notamment des ateliers, des séminaires, etc. – pour renforcer les capacités des grands groupes;
- Des membres des grands groupes devraient être associés, en qualité d'experts, à la préparation des exposés que les pays présenteront au Forum, ainsi qu'à la diffusion des informations provenant du Forum, à des fins de suivi;
- La question du financement régulier et constant des initiatives intersessions des grands groupes pourrait être abordée dans le cadre de l'examen du financement des forêts.

V. Année internationale des forêts, 2011

53. Les participants ont abordé la question de la commémoration prochaine de l'Année internationale des forêts, 2011 et ont commencé à planifier les activités y relatives. Il s'agissait d'identifier des activités concrètes par le biais desquelles les grands groupes pourraient contribuer à la commémoration et d'instituer des alliances, des partenariats et des réseaux au sein des grands groupes et entre les grands groupes et d'autres parties prenantes clés du processus du Forum.

A. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Année internationale des forêts : plans et possibilités de participation

54. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté un exposé sur l'Année internationale des forêts et a indiqué que le lancement de l'Année aurait lieu début février 2011, durant le débat de haut niveau du Forum. Il a souligné que l'Année internationale visait à mettre davantage en relief les questions relatives aux forêts, afin de mieux les faire connaître, et à sensibiliser l'opinion à la dynamique forestière. Le thème principal de l'Année internationale – les forêts au service des populations – souligne non seulement l'importance que revêtent les forêts en ce qui concerne les moyens de subsistance mais aussi la coopération qu'il faut mettre en œuvre pour avancer vers la réalisation d'objectifs tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements pris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a signalé que, durant toute l'année 2011, un certain nombre d'activités et de campagnes seraient lancées pour sensibiliser l'opinion à

l'importance des forêts. Par ailleurs, des « Ambassadeurs des forêts » seraient désignés pour promouvoir l'Année internationale et plaider en faveur de la gestion durable des forêts. Enfin, le secrétariat a souligné combien il importait d'amener les grands groupes à organiser leurs propres célébrations et leurs propres activités relatives à l'Année internationale, de manière à en garantir la réussite.

B. Principales activités recensées par les grands groupes au titre de la commémoration de l'Année internationale des forêts

55. À la suite de l'exposé du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts relatif à l'Année internationale des forêts, les grands groupes ont recensé, au titre de ladite année, un certain nombre d'activités qui consistent à :

- Concevoir des notes d'orientation, des fiches d'information, des dépliants, des affiches et des documents techniques;
- Concevoir des dossiers d'information et des matériaux didactiques (pour les écoles, le public et pour diffusion au sein de différents réseaux);
- Organiser, à l'échelon national, le lancement de l'Année internationale des forêts;
- Organiser des séminaires ou ateliers régionaux sur des questions d'actualité;
- Identifier, dans toutes les régions, des « Ambassadeurs » chargés de promouvoir l'Année internationale des forêts et la gestion durable des forêts;
- Organiser une cérémonie traditionnelle présidée par les anciens à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts, 2011;
- Octroyer à des organisations non gouvernementales et à des communautés locales des microcrédits qui leur permettront de se consacrer aux questions relatives aux forêts;
- Produire et diffuser des informations sur la signification de l'Année internationale des forêts pour les peuples autochtones et les traduire dans les langues locales;
- Organiser des campagnes médiatiques de sensibilisation concernant l'Année internationale des forêts (télévision, radio et journaux);
- Instaurer des liens avec les systèmes éducatifs et les groupes communautaires pour diffuser le message;
- Faire appel à des démarches innovantes et mettre l'accent sur un message d'espoir;
 - Instituer des prix destinés à primer des vidéos réalisées par des étudiants (productions qui seront utilisées sur des pages Web ou à l'occasion de manifestations);
 - Organiser des concerts, des manifestations communautaires, des défilés;
 - Organiser des concours de chant, de poésie ou d'art;

- Planter des arbres dans les écoles, sur le site des entreprises et au sein des communautés;
- Instaurer un partenariat avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et obtenir son appui pour la diffusion des informations, la recherche de bailleurs de fonds, etc.;
- Rédiger des bulletins d'information et des notes d'information (pour diffusion en ligne);
- Encourager la production de programmes de télévision sur les questions relatives à la forêt (connexion possible avec l'initiative prise par le Forum en rapport avec la National Geographic).

VI. Cérémonie de clôture

56. La cérémonie officielle de clôture a eu lieu le vendredi 30 juillet 2010. Le Président du Comité d'organisation, M. Lambert Okrah, a d'abord donné lecture du communiqué de l'atelier (voir par. 45 à 47 ci-dessus) devant les délégués et la presse. Il a ensuite engagé les grands groupes à poursuivre résolument leur coopération avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et a invité les participants à étudier les voies et moyens par lesquels ils pourraient renforcer ce processus.

57. S'exprimant au nom des participants, M^{me} Wangu Mutua a adressé ses remerciements au Comité directeur, aux gouvernements ayant contribué à l'organisation de la rencontre et au Gouvernement hôte du Ghana. Elle a exprimé la satisfaction des participants d'avoir participé à cet atelier et d'avoir pu apporter, ainsi, une contribution directe et effective au Forum des Nations Unies sur les forêts.

58. M. Henry Ford Kamel, parlementaire et Vice-Ministre des terres et des ressources naturelles du Ghana, a prononcé le discours de clôture au nom de M. Collins Dauda, Ministre des terres et des ressources naturelles. M. Kamel a adressé ses remerciements aux bailleurs de fonds, aux organisateurs et aux participants pour leur contribution à la réussite de la manifestation. Il a souligné l'importance de ce type de manifestation, qui permet d'imprimer à l'action du Forum l'élan dont il a besoin pour progresser vers la gestion durable des forêts et l'élimination de la pauvreté. M. Kamel a déclaré que le Gouvernement ghanéen se réjouissait à la perspective de transmettre le rapport de la manifestation au Forum, pour inclusion dans la documentation officielle de la neuvième session du Forum.

Annexe

Liste des participants à l'atelier

E. E. K. Acquah-Moses

Ghana Timber Millers Organization
Ghana
eek.acquahmoses@yahoo.com

Wale Adeleke

International Union for Conservation
of Nature
Ghana
adewale.adeleke@iucn.org

Julius Adewopo

International Forest Students'
Association
United States of America
Adewopo@uamont.edu

Yawo Gator Adufu

Institute of Cultural Affairs
Togo
ica_tg@yahoo.fr

Matilda Akua Afriyie

Conservation and Development
Foundation
Ghana
condef2006@gmail.com

Jane Akem Tarh Takang

Coordinator Women Advocating for
Change in Agriculture and Natural
Resource Management
West/Central Africa
Cameroon
janetarh@wocan.org

Stephanie Altman

European Union
Cameroon
stephanie.l.altman@gmail.com

Patrice André Pa'ah

Coopérative Agro Forestière de la
Trinationale (CAFT)
Cameroon
caft.cameroun@gmail.com

Ekua Ansah-Eshon

Advocates and Trainers for Women's
Welfare Advancements and Rights
Ghana
attwwar@yahoo.com

Joshua Ansah

Timber and Wood Workers Union
Ghana
twwu@DSL.ghana.com

Nana Appiah

Ghana National Forestry Forum
Ghana
jkwblankson@yahoo.co.uk

Elizabeth Ardayfio-Schandorf

Department of Geography and
Resource Development,
University of Ghana
Ghana
ardayfel@ug.edu.gh

Marcial Arias Garcia

International Alliance of Indigenous
and Tribal Peoples of Tropical Forests
Panama
ariasmarcial@gmail.com

Eunice Asante

Ministry of Environment
Ghana

Alex Asare

Forestry Commission
Ghana
abasare99@yahoo.com

Kaisha Atakhanova

EcoCenter
Kazakhstan
kaisha_07@mail.ru

Kingsley Bekoe Ansah

Forest Watch
Ghana
kingsley@civicresponse.org

Dominic Blay

Forestry Research Institute of Ghana
Ghana
dbl@csir-forig.org.gh

Saadia Bobtoya

International Union for Conservation
of Nature
Ghana
sbobtoya@yahoo.com

Tim Cadman

The Wilderness Society
Australia
tim.cadman@usq.edu.au

Ben Chikamai

Kenya Forestry Research Institute
Kenya
benchikamai@ngara.org

Alberto Chinchilla Cascante

Asociación Coordinadora Indígena y
Campesina de Agroforestería
Comunitaria de Centroamérica
Costa Rica
achinchilla@acicafoc.org

Annisa Choiriatun

International Forestry Students
Association
Indonesia
annisa.ifsa@gmail.com

Joseph Cobbinah

Forestry Research Institute
Ghana
jcobbinah@forig.org

Tolulope Daramola

International Forest Students'
Association
Nigeria
t.daramola@yahoo.com

Peter deMarsh

Canadian Federation of Woodlot
Owners
Canada
grandpic@nbnet.nb.ca

Mariteuw Chimère Diaw

African Model Forest Network
Cameroon
c.diaw@africanmodelforests.org

Iliia Domashov

Ecological Movement "BIOM"
Kyrgyzstan
idomashov@gmail.com

Gary Dunning

The Forest Dialogue
United States of America
info@theforestdialogue.org

Lauren Eastwood

State University of New York at
Plattsburgh
United States of America
eastwole@plattsburgh.edu

Jeannette Gurung

Women Organizing for Change in
Agriculture and Natural Resource
Management
United States of America
jeannettegurung@wocan.org

Kassimou Issotina

Lambassa Institute of Cultural
Affairs
Benin
lambassica@yahoo.fr

Liu Jinlong

School of Agricultural Economics
and Rural Development
Renmin University
China
liujinlong_jl@hotmail.com

Edna Kaptoyo

Indigenous Information Network
Kenya
ednakaptoyo@yahoo.com

Njeri Kariuki

United Nations Forum on Forests
secretariat
United States of America
kariuki@un.org

Leena Karjalainen-Balk

Ministry of the Environment
Land Use Department
Finland
leena.karjalainen-balk@ymparisto.fi

Jyothi Krishnan

Government of Kerala
India
jyothikr07@gmail.com

Andrey Laletin

Friends of the Siberian Forests
Russian Federation
sibforest@akadem.ru

Kanchan Lama

Women Advocating for Change in
Agriculture and Natural Resource
Management Coordinator for Nepal
Nepal
kanchanlama@wocan.org

Ivar Legallais-Korsbakken

Norwegian Forest Owners'
Federation
Norway
ivar.legallais.korsbakken@online.no

Bastiaan Louman

Tropical Agricultural Research and
Higher Education Centre
Costa Rica
blouman@catie.ac.cr

Mawuli Lumor

Ghana National Forestry Forum
Ghana
mawuli.lumor@gmail.com

Yunus MacDana

Ministry of Lands and Natural
Resources
Ghana

Joe Macharia

Building and Wood Workers'
International East Africa
Kenya
joe.macharia@bwint.org

Pelelo Magane

Chemical Energy, Paper, Printing,
Wood and Allied Workers' Union
South Africa
secretariat@ceppwawu.org.za

Stewart Maginnis

International Union for Conservation
of Nature
Switzerland
stewart.maginnis@iucn.org

Peter Marr

Institute of Cultural Affairs Ghana
Ghana
icagha@gmail.com

Jan L. McAlpine

United Nations Forum on Forests
secretariat
United States of America
mcalpine@un.org

Wisdom Mensah

Institute of Cultural Affairs Ghana
Ghana
wisdommensah@hotmail.com

Oloka Mesilamu

Uganda Building Construction Union
Uganda
olokamesilamu@yahoo.com

Wangu Mutua

Vi Agroforestry
Kenya
wangu2002@yahoo.com

Cécile Ndjebet

Cameroon Ecology
Cameroon
cndjebet@yahoo.com

Beatrice Obiri-Darko

Forestry Research Institute of Ghana
Ghana
bodobiri@csir-forig.org.gh

Lambert Okrah

The Institute of Cultural Affairs
International
Canada
lambert@ica-international.org

Omosobi Oloruntobi Opeyemi

International Forest Students'
Association
Nigeria
Tobiomosebi2003@yahoo.co.uk

Paul Opanga

Building and Wood Workers'
International Africa
South Africa
paul.opanga@bwint.org

Lydia Opoku

Ghana
Arko_fordjuor@yahoo.com

Abdou Karim Ouedraogo

Building and Wood Workers'
International West Africa
Burkina Faso
abdoukarim.ouedraogo@bwint.org

Mercy Owusu-Ansah

Forestry Commission
Ghana
mercyyowusuansah@yahoo.com

Yasemin Ozturk

International Forest Students'
Association
Turkey
jasmyn_oz84@hotmail.com

Lu Qian

Asia-Pacific Network for Sustainable
Forest Management and
Rehabilitation secretariat
China
lu_qian@apfnet.cn

Dankama Quarm

Centre for Agroforestry Business
Development
Ghana
asofquarm@gmail.com

Gustav Quayson

Environmental Protection Network
Ghana
Stav2s@yahoo.co.uk

Tamrini Said

Department of Commercial Crops,
Government of the United Republic
of Tanzania
United Republic of Tanzania
tamrini@yahoo.com

Hubertus Samangun

Ikatan Cendekiawan Tanimbar
Indonesia
Indonesia
hsamangun@yahoo.com

Kamala Sharma

Himalayan Grassroots Women's
Natural Resources Management
Association
Nepal
nhimawanti@wlink.com.np

Ghan Shyam Pandey

Federation of Community Forestry
Users
Nepal
pandeygs2002@yahoo.com

Heok-Choh Sim

Asia-Pacific Association of Forestry
Research Institutions secretariat
Malaysia
sim@apafri.org

Riko Stefanus

Yayasan Cikal
Indonesia
cikal_ecotourism@yahoo.co.id

Charles Uwiragiye

Rwanda
uwiragiye@yahoo.com

Michael Watson

The Institute of Cultural Affairs
International
Canada
mwatson@ica-international.org

Doreen A. Yeboah

Ghana National Forestry Forum
Ghana

Chavdar Zhelev

International Forest Students'
Association
Bulgaria
chavdar_ifsa@yahoo.com